

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 8 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – DEJEAN-TRONQUET – MANNAPIN – FERREIRA – CARRASCO – PAPILLON – MARCHAND

Absent (s) (es) : Mmes GRUYÈRE – BROUILLARD – Mrs PARIS – NEUSCHWANDER – LAHITTE

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mme LEDOUX – Mrs DE KERPEL – DELPRAT – WARUSFEL

Pouvoirs : Mme LEDOUX à Mme DEJEAN-TRONQUET
M. DE KERPEL à M. LE MOUËL
M. DELPRAT à M. CARRASCO
M. WARUSFEL à Mme MARCHAND

M. LE MOUËL Alain a été nommé *secrétaire de séance*.

Délibération N° 42 / 2024 : CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, **DE CONTRACTER** auprès de la Caisse d'Épargne Hauts de France une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 400 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

✓ Montant :	400 000 Euros
✓ Durée :	un an maximum
✓ Taux d'intérêt applicable à un tirage	ESTER + marge de 0,90 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu
- Frais de dossier : 800 Euros
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne ;
D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Fait le mercredi 9 octobre 2024

Le Maire,
Guy LAFOREST

